



CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2022 – COMPTE-RENDU



L'an deux mil vingt-deux, le trente et un mars à vingt heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de La Limouzinière, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Henri IV.

Date de convocation : 24 mars 2022.

Présents : Frédéric LAUNAY, Nicolas BEAUPÉRIN, Pierre BONNET, Marc BRUNEAU, Jean-Pierre CLAIREMBAULT, Cyrille CORMIER, Catherine DI DOMENICO, Julien GRONDIN, Nathalie LIVA, Christelle MARIA, Claude PADIOLEAU, Dominique RAMBAUD, Ludivine PICARD.

Excusés : Frédéric GUEDON donne pouvoir à Frédéric LAUNAY, Myriam RECOQUILLÉ donne pouvoir à Nathalie LIVA, Jean-Charles LOLLIER donne pouvoir à Julien GRONDIN, Delphine COUTAUD donne pouvoir à Marc BRUNEAU, Marie-Claude MALIDAIN donne pouvoir à Nicolas BEAUPERIN, Estelle HAZE.

Secrétaire de séance : Nathalie LIVA.

Monsieur le Maire propose d'adopter le compte-rendu du Conseil Municipal du 24 février 2022 : approuvé à l'unanimité.

I° Finances :

1. Impôts locaux 2022.
2. **APCP.**
3. Budgets primitifs 2022.
4. **Garantie d'emprunt à Atlantique Habitations.**
5. Forfait élève 2022.
6. Participation aux fournitures scolaires 2022.

II°) Administration :

7. Modification du tableau des effectifs communal : service enfance.

8. Ile aux doudous : avenant n°2 à la convention de partenariat avec Saint Colomban.

9. Modification simplifiée du PLU.

Monsieur le Maire propose de supprimer les points n°2 et n°4 de l'ordre du jour :

- pour le point n°2, une délibération datant de 2021 a déjà été prise pour ce sujet ;
- pour le point n°4 Atlantique Habitations n'a pas encore rédigé les contrats de garantie d'emprunt.
 - **Suppression des deux points approuvés à l'unanimité.**

FINANCES

1. Impôts locaux 2022.

Rapporteur : Monsieur Pierre BONNET

Monsieur Pierre BONNET expose que la commission finances s'est réuni le 23 mars dernier, elle propose de réaliser une augmentation d'1.60 % pour l'année 2022.

A partir de 2021, la taxe d'habitation est gelée et compensée en partie par la part départementale. Cette compensation se traduit par le transfert du taux départemental de 15% sur la taxe foncière bâtie, l'autre partie (3%) devant être compensée par l'Etat.

Monsieur Pierre BONNET précise que l'Etat a retenu le taux de la taxe d'habitation 2019 comme base de compensation pour les années 2021 et 2022.

Monsieur Pierre BONNET précise que cette année, les bases sont revalorisées de +3.4 % (+ 0.2% en 2021).

Après échange, et au regard des incertitudes liées au contexte international et de ses impacts financiers, **la commission propose une augmentation des taux de 1.60% représentant un produit supplémentaire de 11 600 €.**

Taux proposés pour l'année 2022 :

- Taxe foncière bâtie : 32.88%
- Taxe foncière non bâtie : 52.36%

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'augmentation des taux tels que présentés ci-dessus pour l'année 2022.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les taux d'imposition 2022 tels que présentés ci-dessus.

2. APCP.

Point supprimé de l'ordre du jour.

3. Budgets primitifs 2022.

Rapporteur : Monsieur Pierre BONNET

Suite à l'avis de la commission des finances réunie le 23 mars 2022, Monsieur BONNET, adjoint aux finances, présente les différents budgets.

Section Fonctionnement							
Dépenses	Budgété 2021	Réalisé 2021	Prévision 2022	Recettes	Budgété 2021	Réalisé 2021	Prévision 2022
Budget principal	2 102 215,00	1 602 130,51	2 145 100,00	Budget principal	2 102 215,00	2 263 850,13	2 145 100,00
Budget locaux commerciaux	25 270,79	13 469,68	25 998,68	Budget locaux commerciaux	25 270,79	18 526,34	25 998,68
Budget logements sociaux	18 795,00	3 507,02	11 600,00	Budget logements sociaux	18 795,00	10 535,60	11 600,00
Section Investissement							
Dépenses	Budgété 2021	Réalisé 2021	Prévision 2022	Recettes	Budgété 2021	Réalisé 2021	Prévision 2022
Budget principal	1 621 764,71	625 413,99	2 022 078,87	Budget principal	1 621 764,71	766 668,52	2 022 078,87
Budget locaux commerciaux	30 474,20	7 764,13	18 875,89	Budget locaux commerciaux	30 474,20	20 090,33	18 875,89
Budget logements sociaux	15 905,34	12 904,79	14 629,45	Budget logements sociaux	15 905,34	5 725,34	14 629,45

a) Budget principal.

Monsieur BONNET, adjoint aux Finances, présente le budget primitif 2022 du budget principal qui s'équilibre en section de fonctionnement à 2 145 100 € et en section d'investissement à 2 022 078.87 €.

BUDGET PRINCIPAL							
Section Fonctionnement							
Dépenses	Budgété 2021	Réalisé 2021	Prévision 2022	Recettes	Budgété 2021	Réalisé 2021	Prévision 2022
Ch 011- Charges à caractère g	471 315,00	468 113,04	550 000,00	Ch 002 - Résultat d'exploitat	199 885,93	199 885,93	100 000,00
Ch 012 - Charges de personne	822 000,00	850 293,44	875 000,00	Ch 013 - Atténuations de cha	5 000,00	10 853,18	5 000,00
Ch 014 - Atténuations de pro	1 000,00	589,00	1 000,00	Ch 70 - Produits des services	165 400,00	225 403,28	230 000,00
Ch 022 - Dépenses imprévues	100 000,00	0,00	100 000,00	Ch 73 - Impôts et Taxes	1 198 300,00	1 181 558,00	1 210 000,00
Ch 023 - Virement à la sectio	358 200,00	661 719,62	305 608,00	Ch 74 - Dotations et particip	448 300,00	575 788,60	550 000,00
Ch 042 - Opérations d'ordre	40 000,00	14 501,94	6 640,00	Ch 75 - Autres produits de gé	12 000,00	17 872,18	15 000,00
Ch 65- Autres charges de gé	256 100,00	225 021,05	260 000,00	Ch 76 - Produits financiers	100,00	2,13	100,00
Ch 66 - Charges financières	50 000,00	39 718,84	40 000,00	Ch 77 - Produits exceptionne	23 529,07	42 678,57	25 000,00
Ch 67 - Charges exceptionne	3 600,00	3 893,20	5 000,00	Ch 042 - Opérations d'ordre	50 000,00	9 808,26	10 000,00
Ch 68 - Dotations aux provisions			1 852,00				
Total dépenses fonctionnem	2 102 215,00	2 263 850,13	2 145 100,00	Total recettes fonctionneme	2 102 515,00	2 263 850,13	2 145 100,00
Section Investissement							
Dépenses	Budgété 2021	Réalisé 2021	Prévision 2022	Recettes	Budgété 2021	Réalisé 2021	Prévision 2022
Ch 001- Solde d'exécution de	36 086,28	36 086,28		Ch 001- Solde d'exécution de la section investissement			141 254,53
Ch 16 - Emprunts	151 000,00	150 528,98	155 541,00	Ch 021 - Virement de la sect	358 200,00	0,00	305 608,00
Ch 204 - Subventions équipe	170 000,00	22 433,59	130 000,00	Ch 024 - Produits des cessio	0,00	0,00	100 000,00
Ch 20 - Immobilisations incor	85 000,00	16 126,24	95 692,20	Ch 10 - Immobilisations corp	655 580,44	664 679,62	651 719,62
Ch 21 - Immobilisations corp	373 820,00	179 736,41	200 845,67	Ch 13 - Subventions d'invest	552 125,84	85 780,50	796 856,72
Ch 23 - Immobilisations en cc	740 000,00	209 845,80	1 410 000,00	Ch 16 - Emprunts et dettes	0,00	0,00	
Ch 040 - Opérations d'ordre	50 000,00	9 808,26	10 000,00	Ch 040 - Opérations d'ordre	40 000,00	14 501,94	6 640,00
Ch 041 - Opérations patrimo	10 000,00	0,00	10 000,00	Ch 041 - Opérations patrimo	10 000,00	0,00	10 000,00
Ch 45 - Opérations pour comp	5 858,43	848,43	10 000,00	Ch 45 - Opérations pour com	5 858,43	1 706,46	10 000,00
Total dépenses investisseme	1 621 764,71	625 413,99	2 022 078,87	Total recettes investisseme	1 621 764,71	766 668,52	2 022 078,87

Monsieur Pierre BONNET précise que le chapitre 11 des dépenses a augmenté en raison des hausses de prix de l'électricité et de certaines matières premières. Ainsi que le chapitre 12, en raison du dégel du point d'indice pour le personnel.

Il précise également que, pour le moment, aucune hausse de tarif pour le restaurant scolaire ne sera effectuée malgré l'augmentation du prix du repas de 6.5 %.

b) Budget logements sociaux.

Monsieur BONNET, adjoint aux Finances, présente le budget primitif 2022 annexe logements sociaux qui s'équilibre en section de fonctionnement à 11 600 € et en section d'investissement à 14 629.45 €.

BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX					
Section Fonctionnement					
Dépenses	Réalisé 2021	Prévision 2022	Recettes	Réalisé 2021	Prévision 2022
Ch 011- Autres bâtiments + Taxes foncièr	493,00	1 500,00	Ch 002 - Résultat d'exploitation rej	3 935,60	0,00
Ch 023 - Virement à la section Investisse	0,00	7 600,87	Ch 75 - Revenus des immeubles	6 600,00	6 600,00
Ch 66 - Charges financières	3 014,02	2 499,13	Ch 77 - Produits exceptionnels	0,00	5 000,00
Total dépenses fonctionnement	3 507,02	11 600,00	Total recettes fonctionnement	10 535,60	11 600,00
Section Investissement					
Dépenses	Réalisé 2021	Prévision 2022	Recettes	Réalisé 2021	Prévision 2022
Ch 001 - Solde exécution section	5 725,34	7 179,45	Ch 021 - Virement de la section d'e	0,00	7 600,87
Ch 16 - Emprunts	7 179,45	6 700,00	Ch 10 - Excédent de fonctionneme	5 725,34	7 028,58
Ch 21 - Immobilisations	0,00	750,00	Ch 13 - Subventions d'investissem	0,00	0,00
Total dépenses investissement	12 904,79	14 629,45	Total recettes investissement	5 725,34	14 629,45

c) Budget locaux commerciaux.

Monsieur BONNET, adjoint aux Finances, présente le budget primitif 2022 annexe locaux commerciaux qui s'équilibre en section de fonctionnement à 25 998.68 € et en section d'investissement à 18 875.89 €.

BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX					
Section Fonctionnement					
Dépenses	Réalisé 2021	Prévision 2022	Recettes	Réalisé 2021	Prévision 2022
Ch 011- Autres bâtiments + Taxes fon	5 270,58	6 500,00	Ch 002 - Résultat d'exploitation re	0,00	9 598,68
Ch 023 - Virement à la section Investi	0,00	11 087,68	Ch 42 - Quote-part de subvention	1 504,14	1 600,00
Ch 42 - Dotations aux amortissement	7 475,92	7 500,00	Ch 75 - Revenus des immeubles	14 760,00	14 800,00
Ch 65 - Charges diverses de gestion	0,20	1,00	Ch 77 - Produits exceptionnels	2 262,20	0,00
Ch 66 - Charges financières	722,98	910,00			
Total dépenses fonctionnement	13 469,68	25 998,68	Total recettes fonctionnement	18 526,34	25 998,68
Section Investissement					
Dépenses	Réalisé 2021	Prévision 2022	Recettes	Réalisé 2021	Prévision 2022
Ch 001 - Solde exécution section inve	0,00	288,21	Ch 021 - Virement de la section d'é	0,00	11 087,68
Ch 40 - Subventions d'investissement	1 504,14	1 600,00	Ch 40 - Bâtiments	7 475,92	7 500,00
Ch 16 - Emprunts	6 259,99	6 330,00	Ch 10 - Excédent de fonctionnement	12 614,41	288,21
Ch 21 - Immobilisations	0,00	10 657,68			
Total dépenses investissement	7 764,13	18 875,89	Total recettes investissement	20 090,33	18 875,89

Monsieur Pierre BONNET propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver les budgets primitifs 2022.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les budgets primitifs 2022 tels que présentés ci-dessus.

4. Garantie d'emprunt à Atlantique Habitations.

Point supprimé de l'ordre du jour.

5. Forfait élève 2022.

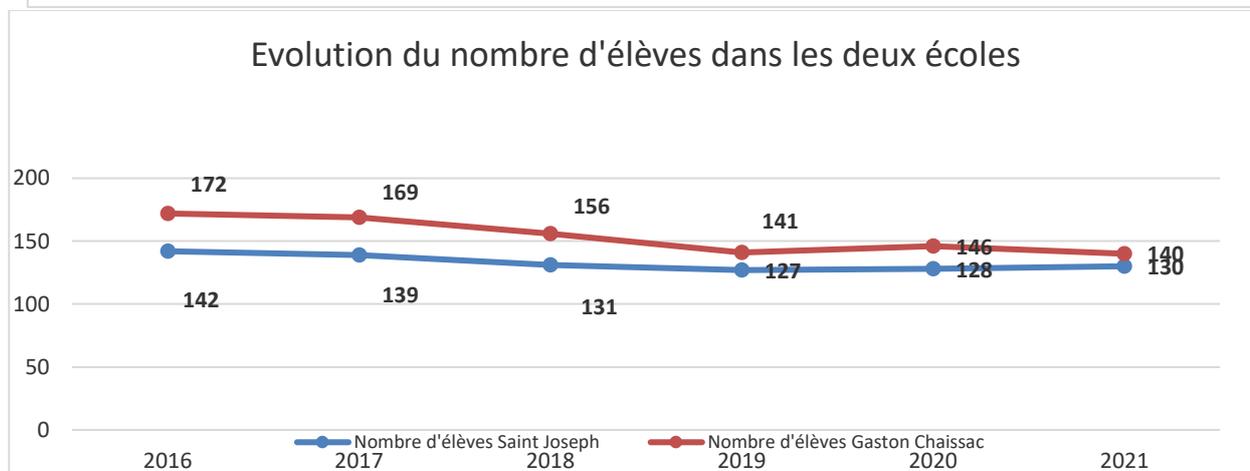
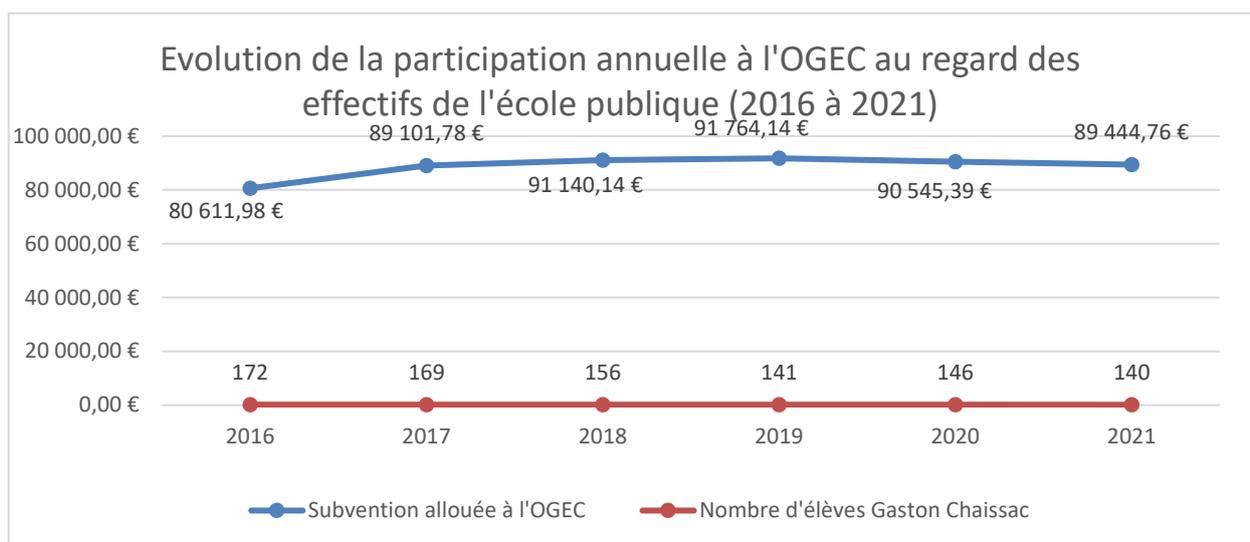
Rapporteur : Monsieur le Maire et Monsieur Pierre BONNET

Le « forfait élève » est une participation financière obligatoire des collectivités locales pour les écoles privées sous contrat d'association.

La commission finances réunie le 23 mars 2022 a étudié le calcul du forfait élève 2022 au regard des dépenses de fonctionnement de l'école publique, du nombre d'élèves de l'école publique et du nombre d'élèves limouzins à l'école Saint Joseph. Les élèves domiciliés hors commune ne sont pas comptabilisés.

Depuis 2019, le calcul du forfait élève dissocie les élèves en élémentaire et ceux en maternelle, le montant du forfait élève « maternelle » est plus élevé compte tenu des charges de personnel des

ATSEM.



La commission finances propose aux membres du conseil municipal d'approuver pour l'année 2022 :

- Le forfait élève maternelle à 1 519.67 €,
- Le forfait élève élémentaire à 262.55 €,
- La participation de 89 444.76 € à verser à l'OGEC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le forfait élève 2022.

6. Participation aux fournitures scolaires 2022.

Rapporteur : Monsieur le Maire et Monsieur Pierre BONNET

Monsieur le Maire et Monsieur Bonnet propose de fixer la subvention pour les fournitures scolaires à 36,45€ par élève pour l'année 2022.

- Pour l'école publique qui compte 140 élèves, la subvention proposée est de 5 103.00 €.
- Pour l'école Saint Joseph qui compte 130 élèves, la subvention proposée est de 4 738.50€.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la fixation de la subvention pour les fournitures scolaires à 36,45€ par élève pour l'année 2022.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la subvention pour les fournitures scolaires 2022.

ADMINISTRATION

7. Modification du tableau des effectifs : pôle enfance.

Rapporteur : Monsieur le Maire et Monsieur Julien GRONDIN

Monsieur Julien GRONDIN expose que la commission du personnel a étudié le 17 février dernier la réorganisation du pôle enfance. Les objectifs de cette phase sont les suivants :

1. **Poste de référent** : créer des postes de référent pour les différents pôles : référent périscolaire, référent ALSH et référent restauration avec un responsable de pôle.
2. **Ajustements des emplois du temps des agents** : pour intégrer les charges supplémentaires liées à la montée en compétences des responsables, au temps de préparation des agents...

Ce scénario permet :

- D'avoir des référents qui pilotent leur service en autonomie et sur le terrain
- De prévoir plus de temps de décharge pour la responsable de pôle
- D'ajuster le temps de travail des agents

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

1. D'approuver les postes de référents et de responsable de pôle
2. D'actualiser le tableau des effectifs
3. De nommer les référents des services
4. D'approuver les modifications des temps de travail pour certains agents

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'actualisation du tableau des effectifs annexé.

Madame Delphine COUTAUD arrive dans la salle.

8. Ile aux doudous : avenant n°2 à la convention de partenariat avec Saint Colombran.

Rapporteur : Monsieur le Maire et Madame Delphine COUTAUD.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier la convention de partenariat avec Saint Colombran, qui finance 2 berceaux pour sa commune.

Cet avenant n°2 a pour objet d'acter la revalorisation de la somme forfaitaire annuelle de la place à 7 500 € au 1^{er} janvier 2022 au lieu de 7 050 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avenant à la convention et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

9. Modification simplifiée du PLU.

Rapporteur : Monsieur le Maire et Monsieur Marc BRUNEAU

Le PLU de La Limouzinière a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 09 mars 2020.

Une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, prévue à l'article L. 153-45 du Code de l'Urbanisme, est rendue nécessaire. En effet, il s'agira essentiellement d'apporter des modifications au règlement pour supprimer certaines dispositions obsolètes, d'autres sujettes à interprétation lors de l'instruction des demandes d'autorisations du droit des sols et prendre également en compte l'évolution législative.

La modification a pour objet de permettre l'aménagement de nouvelles aires de stationnement et de camping-car sur le secteur du Château de la Touche (ajustement des dispositions réglementaires des secteurs Nlt et NI2), de rectifier l'erreur matérielle de l'inscription d'un bâtiment situé à La Sauzaie au titre du patrimoine bâti, d'ajouter une possibilité de changement de destination (étoile) sur un bâtiment localisé aux Etangs et d'assouplir les conditions d'implantation d'annexes en zone Ue.

Dans le cadre de cette procédure, il convient que le Conseil Municipal définisse les modalités de mise à disposition de cette modification simplifiée en définissant la durée et les dates de début et de fin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité, les modalités de mise à disposition au public de la modification simplifiée du PLU qui se déroulera du 1^{er} au 30 juin 2022.

Calendrier prévisionnel des Conseils Municipaux :

- Jeudi 12 mai 2022 à 20h00
- Jeudi 30 juin 2022 à 20h00
- Jeudi 29 septembre 2022 à 20h00
- Jeudi 03 novembre 2022 à 20h00
- Jeudi 08 décembre 2022 à 20h00

Monsieur le Maire clôture la séance à 21h12.